



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Communiqué de presse

Mâcon, le 17 mars 2022

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA LOIRE SECTEUR 2

Le nouveau plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Loire secteur 2 vient d'être approuvé. Il couvre les communes de Artaix, Baugy, Bourg-le-Comte, Chambilly, Iguerande, Marcigny, Melay, Saint-Martin-du-Lac et Vindecy.

Il remplace des plans de prévention des risques d'inondation de 2001, nécessitant d'être actualisés.

Le PPRI évalue les zones pouvant subir des inondations et y instaure des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face.

Il régleme nte notamment l'occupation des sols :

- **pour les constructions nouvelles** : en les autorisant sous conditions sur certains secteurs et en les interdisant dans d'autres ;
- **pour les constructions existantes** : en prescrivant des mesures subventionnables pour réduire la vulnérabilité des bâtiments et des biens par rapport aux inondations.

L'ensemble des pièces du nouveau PPRI est consultable en mairie ou sur le site internet départemental de l'État : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/les-plans-de-prevention-du-risque-inondation-ppri-r434.html>

Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80
Mél : pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr

196, rue de Strasbourg
71000 MACON

